RÉPUBLIQUE FRANÇAISE — DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 18 NOVEMBRE 1962 - GRENOBLE DEUXIÈME CIRCONSCRIPTION



CENTRE NATIONAL DES INDÉPENDANTS PAYSANS ET RÉPUBLICAINS NATIONAUX

Robert SAUL *

CONSEILLER GÉNÉRAL DE GRENOBLE

ADJOINT AU MAIRE DE GRENOBLE

Remplaçant éventuel : **Dr. J. BONNET-EYMARD**

Professeur Agrégé à la Faculté de Médecine - Conseiller Municipal de Grenoble

ELECTRICES, ELECTEURS,

En ma qualité de Conseiller général du canton nord de Grenoble et d'adjoint au maire de Grenoble, j'ai l'honneur de solliciter vos suffrages afin de vous représenter au Parlement.

J'estime, en effet, normal et plus efficace que vos intérêts soient défendus par un Parlementaire ayant la responsabilité de l'administration locale dans des postes importants, après un long apprentissage dans la gestion d'une commune, car on ne s'improvise pas administrateur, et encore moins député.

Quatre années au Conseil Général, où je suis membre de la Commission des Finances, quinze années au Conseil municipal de Grenoble, où j'ai préparé et présenté 13 budgets, dont le dernier représente plus de 10 milliards d'anciens francs, me persuadent de cette nécessité. C'est la conclusion de **quinze ans de travail acharné à votre service !**

La réunion des fonctions de Conseiller général, d'Adjoint au maire de la ville de Grenoble et de Parlementaire me permettra de mieux assurer le service auquel je me suis consacré depuis 15 ans.

J'estime que ces fonctions ne doivent pas être dominées par des considérations uniquement politiques.

Aussi bien au Conseil Général qu'au Conseil municipal de Grenoble, je me suis attaché à une meilleure administration, collaborant avec des collègues d'opinions diverses pour l'équipement et le développement de notre circonscription.

J'ai travaillé de toutes mes forces aux places que les électeurs m'avaient assignées et j'ai servi les hommes pour qu'ils puissent mieux vivre. Sur le plan personnel, je ne pense pas que nul ait jamais fait appel à moi en vain.

Sans doute, une élection au Parlement présente-t-elle toujours un caractère politique.

Et je déplore que les conditions dans lesquelles s'est présenté le référendum aient entraîné une division regrettable entre les Français.

La gravité de la situation impose la réconciliation de tous.

Comme l'a déjà fait mon ami PAQUET, député de la circonscription de Grenoble I, sans parti pris, sans exlusives, sans passion, je m'engage, si je suis élu, à me rallier à toute formule permettant d'assurer à la fois la stabilité nécessaire du Pouvoir et le respect de la volonté populaire.

Dans une période difficile, politiquement et socialement, en un temps où la défense de la **Paix** et l'organisation de l'**Europe** exigent l'effort de tous, je prends l'engagement solennel de rechercher toujours ce qui peut

RAPPROCHER ET NON PAS DIVISER,

POUR QUE VIVE LA FRANCE.

Je vous propose de voter non pas tant pour le Parti,
ni même pour l'homme,
que pour le technicien qui met à votre service sa longue expérience.

Vu : Le candidat
Robert SAUL,
Avoué à la Cour
Conseiller Général et Adjoint au Maire de Grenoble

NOTICE

Il n'est guère besoin de présenter **Robert SAUL** aux Grenoblois.

Son nom évoque immédiatement la prudente et sage gestion des finances de la Ville et son rôle plus récent dans l'administration des finances départementales.

Elu en 1949 comme Indépendant au Conseil municipal de Grenoble, réélu en 1953 et 1959, Robert SAUL n'a pas cessé d'être adjoint aux finances et rapporteur du buget sous trois municipalités différentes, outre son passage comme premier adjoint dans la deuxième municipalité Martin.

Il a été élu en 1958 conseiller général de Grenoble (canton nord).

Par ailleurs, il faut rappeler qu'en 1958, aux législatives, Robert SAUL avait déjà recueilli 10 136 voix au premier tour et qu'il s'était présenté en 1952 dans le canton sud.

Il n'est donc pas un inconnu pour vous.

Chaque fois il s'est désisté au profit du candidat national le plus voté, appliquant loyalement la discipline républicaine, au profit d'un M.R.P., Bonnet en 1952, et de Vanier en 1958, devant une menace extrémiste.

Robert SAUL est né de parents dauphinois et a fait des études secondaires au lycée Champollion et son droit à la faculté de Grenoble. Il est avoué à la Cour depuis 1939 et **père de famille nombreuse.**

Ses états de services exceptionnels, tant civils que militaires, lui ont valu la croix de guerre, la Légion d'honneur et le Mérite social.

Président, secrétaire général ou administrateur de nombreuses associations, il tient particulièrement aux titres qui consacrent tout à la fois son activité sportive (car **l'officier d'éclaireurs-skieurs de la guerre 1940-1945, président d'anciens chasseurs alpins,** est toujours un pratiquant de ce sport qui l'a incité à promouvoir la demande des Jeux olympiques pour Grenoble en 1968) et son activité sociale qui est celle d'un fondateur et d'un créateur : **l'Association Dauphinoise de Foyers de Jeunes** avec ses deux foyers, est son œuvre, de même qu'il a contribué à la création du Comité grenoblois d'aide au logement qui a permis la construction de plus de mille logements nouveaux.

Robert SAUL est un REALISATEUR qui a horreur de la politique stérile.

Quant au **docteur Joseph BONNET-EYMARD,** conseiller municipal dévoué depuis 15 ans à la ville de Grenoble, son nom est trop connu pour qu'on puisse insister sur sa personnalité : Professeur Agrégé à la nouvelle Faculté de Médecine de Grenoble, médecin assistant des Hôpitaux, croix de guerre 1939-1945, père de famille nombreuse, on peut dire qu'il est entouré par l'affection de la population grenobloise qui le lui a prouvé dans les divers scrutins.

Coquand - Grenoble - 11-1962